

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 13 février 1953.

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. T. G. W. Ashbourne.

Présents: MM. Applewhaite, Ashbourne, Balcon, Black (*Cumberland*), Browne (*Saint-Jean-Ouest*), Côté (*Matapédia-Matane*), Fulford, Gibson, Harrison, Macdonald (*Edmonton-Est*), MacInnis, MacNaught, Pearkes, Robichaud, Stick, Stuart (*Charlotte*), Thomas et Wood.

Aussi présents: MM. Stewart Bates, sous-ministre; G. R. Clark, sous-ministre adjoint; S. V. Ozere, directeur du contentieux, ministère des Pêcheries; et M. J. P. Erichsen-Brown, division juridique, ministère des Affaires extérieures.

Le président ouvre la séance et annonce que le nom de M. Browne est substitué à celui de M. Catherwood sur la liste des membres du Comité.

Le Comité reprend l'étude du bill 44 (E du Sénat), Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières, et continue l'interrogatoire de MM. Ozere et Erichsen-Brown.

Article 7:

M. Robichaud, appuyé par M. Pearkes, propose:

Que le sous-alinéa (ii) de l'alinéa *a*) soit modifié en insérant, au commencement de sa première ligne immédiatement avant le mot "*omet*", les mots "*sans excuse légitime, dont la preuve lui incombe,*".

Mise aux voix, la proposition est adoptée.

M. MacNaught, appuyé par M. Robichaud, propose:

Que l'alinéa *d*) de l'article 7 soit modifié en biffant, dans sa première ligne, les mots *fait opposition ou met* et en les remplaçant par les mots "*résiste ou met volontairement*".

Mise aux voix, la motion est adoptée.

L'article 7 est adopté dans sa forme modifiée.

Article 8:

M. Browne, appuyé par M. MacNaught, propose:

Que les alinéas *a*) et *b*) du paragraphe (1) et les alinéas *a*) et *b*) du paragraphe (2) soient modifiés de la façon suivante:

Paragraphe (1), alinéa *a*): A la 44^e et à la 45^e ligne, page 5, biffer le mot *de* et y substituer les mots "*d'au plus*".

Paragraphe (1) alinéa *b*): A la 2^e ligne, page 6, substituer au mot *de*, aux deux endroits où il apparaît, les mots "*d'au plus*".

Paragraphe (2), alinéa *a*): A la 6^e ligne, page 6, biffer le mot *de*, et à la 7^e ligne, biffer le mot *d'* et y substituer les mots "*d'au plus*".